



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2021.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Mélanie LOOS, Géraldine BERNARD

Secrétaire : Christèle CROZIER

Absents excusés : Jean-Yves BOUCHUT donne pouvoir à Christian FROMONT, Hervé STANIS donne pouvoir à Michel JOYAUX

Absents : Christelle DIAZ, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 27 septembre 2021
- Rapport sur le prix et la qualité de service d'assainissement collectif du SIAHVG 2020
- Rapport sur le prix et la qualité de service d'assainissement non collectif du SIAHVG 2020
- Décision modificative n°5
- Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
- Convention avec le Centre de Gestion du Rhône – Service remplacement
- Informations :
 - Convention de mise à disposition de personnel
 - Convention avec le restaurant scolaire de Mornant
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2020 DU SIAHVG – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du service 2020 dressé par le syndicat intercommunal SIAHVG pour l'assainissement collectif.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2020 DU SIAHVG – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du service 2020 dressé par le syndicat intercommunal SIAHVG pour l'assainissement non collectif.

Arrivée d'Anthony CARRA à 19h52.

DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire expose que :

- Par délibération n°31/2021 du 30 août 2021, le conseil municipal a approuvé le versement par la commune d'un fonds de concours à la COPAMO pour des travaux de voirie. Il convient de modifier l'imputation comptable des dépenses de voirie pour en tenir compte.
- Par délibération n°34/2021 du 30/08/2021, le conseil municipal a souscrit un emprunt pour le financement des travaux de l'église. Il convient de prévoir les crédits budgétaires correspondant à son remboursement sur les mois de novembre et décembre en investissement (remboursement du capital) et en fonctionnement (coût du crédit).
- Les crédits prévus au chapitre 65 sont insuffisants et nécessitent d'être augmentés de 2 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante en section d'investissement :

DEPENSES		
Compte	Objet	Montant
2041512	Subventions versées à GFP	46 000,00 €
2315-202	Travaux de voirie	- 43 600,00 €
1641	Remboursement emprunt	1 600,00 €
21578	Panneaux	250,00 €
2138 - 266	Travaux sur la Chapelle	- 4 250,00 €
	TOTAL	00,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
627	Frais bancaires	400,00 €	752	Revenus des immeubles	2 550,00 €
6531	Indemnités	2 000,00 €			
66111	Remboursement emprunt	150,00 €			
	TOTAL	2 000,00 €		TOTAL	2 550,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;
APPROUVE la décision modificative n°5.

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme comprend une zone 2AUe. Cette zone a vocation à accueillir une zone d'activités. La demande sur cette zone étant présente, il convient d'engager une procédure de modification du PLU pour en permettre l'ouverture.

Cette procédure est estimée à 6 à 9 mois. Les parcelles sont actuellement en cours d'acquisition.

Au prochain conseil municipal sera proposée une délibération motivée reprenant les différentes contraintes.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver le principe d'engager une procédure de modification du PLU.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE le principe d'engager une procédure de modification du PLU

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION – SERVICE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire expose qu'en l'attente du recrutement d'un nouveau directeur des services, il est nécessaire de recourir au service remplacement du centre de gestion en complément de la mise à disposition de l'ancienne directrice par la commune de Soucieu-en-Jarrest.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG69 pour avoir recours au service remplacement une à deux fois par semaine, considérant le fait qu'une journée de remplacement est facturée 309 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion pour avoir recours au service remplacement dans l'attente du recrutement du directeur des services

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire expose qu'une convention va être conclue entre les communes de Rontalon et de Soucieu-en-Jarrest pour la mise à disposition de la directrice des services suite à sa mutation le 9 novembre 2021. Les jours passés à Soucieu-en-Jarrest par l'agent en amont de cette date seront récupérés par Rontalon après le 09/11/2021.

CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AVEC MORNANT

Monsieur le Maire expose le renouvellement de la convention de fourniture de repas avec la commune de Mornant. Les conditions demeurent inchangées.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Communication

Christèle CROZIER rappelle aux responsables de commissions qu'ils ont jusqu'au 31/10/2021 pour remettre les textes pour « au fil des saisons ».

8 décembre

Le 8 décembre comprendra des décorations mises en place par l'Atelier qui regarde, la retraite aux flambeaux de l'association des familles, des cracheurs de feu via Rontalunisson, du vin chaud offert par la mairie et une exposition sur l'art sacré à l'église.

Inaugurations

L'église et la sculpture de la fontaine seront inaugurées le 10/12/2021 à 19h00.

Land Art

Christèle CROZIER expose que le Département est d'accord pour signer la convention de mise à disposition de terrain. Il va solliciter la commune pour que celle-ci se porte acquéreur de l'ancienne voie de chemin de fer qui fait actuellement partie du domaine privé du Département. Les prochaines étapes seront la signature d'une convention entre la commune et le P'tit Alanqué. L'association va créer un compte bancaire spécifique pour la gestion du budget Land Art. Etant donné qu'elle a perçu des subventions, elle doit engager les dépenses avant la fin de l'année.

Voirie

Des travaux doivent avoir lieu au Pinay/Assiers la première semaine de novembre.

Les travaux à la Julanière et sur le chemin du Vieux Moulin sont prévus mi-novembre.

Différents actes malveillants sont rapportés : vol d'une bétonnière sur le chantier de construction montée de la Chapelle, dégradations au jardin public, tag au skatepark... Monsieur le Maire expose avoir reçu une société de surveillance pour étudier la possibilité d'installer une caméra au skatepark et vers la salle des fêtes. Enfin, des abatements nettoyés ont été laissés dans la poubelle du parking de la traverse.

Les traçages des jeux en résine de l'école auront lieu la première semaine de novembre.

Cérémonie du 11 novembre

Le rendez-vous est fixé sur la place de l'église à 11h30. A l'occasion de la commémoration, deux médailles seront remises. Le verre de l'amitié sera servi à la maison des Alanqués.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h30.